



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

Les CETC ont attiré plus de 100 000 visiteurs



Des membres du conseil de commune examinant les photographies au Musée du génocide de Tuol Sleng pendant une visite d'étude en janvier 2011.

Dans ce numéro

2-4

Nouvelles et commentaires

5

Sensibilisation et partenariat

6-7

Chronique des audiences

8-9

Actualité judiciaire

10

Décisions et audiences

11

Calendrier des activités de sensibilisation

Avec 44 543 visiteurs en 2011, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont atteint une étape importante dans la vie du tribunal, accueillant plus de 100 000 visiteurs depuis le début du premier procès en février 2009. En tout, plus de 111 500 personnes ont visité les CETC au cours de la période allant du 30 mars 2009 au 31 décembre 2011.

« [Le tribunal] a eu, je pense, un grand impact sur le peuple cambodgien », a déclaré David Scheffer, récemment nommé Expert spécial auprès des CETC, au cours d'une conférence de presse tenue le 25 janvier. « Le nombre de personnes assistant aux audiences a battu tous les records. Ce processus permet au peuple cambodgien de se faire une image et

de voir la réalité de la justice ».

Ces chiffres comprennent les plus de 18 600 visiteurs qui ont assisté aux audiences publiques et les quelque 26 000 personnes qui ont participé au Programme de visite d'étude proposé par les CETC.

Deux fois par semaine, les CETC amènent des gens de toutes les régions du Cambodge suivre un programme éducatif d'une journée qui comprend des visites au musée du génocide de Tuol Sleng, au mémorial du site d'exécution à Choeung Ek et aux CETC. Lors de leur visite aux CETC, les participants écoutent une présentation donnée par le personnel de la Section des relations publiques, après quoi ils peuvent poser des questions sur les procès en cours. Depuis le début du Programme de visite d'étude en 2009, des visiteurs sont venus des 24 provinces du Cambodge.

Lire la suite en page 2

Les CETC ont attiré plus de 100 000 visiteurs (suite p. 1)

« Plusieurs membres de ma famille ont été tués par les Khmers rouges. Je suis heureux de visiter le tribunal et j'espère que justice sera rendue aux victimes des Khmers rouges parce que tant de gens ont été tués ou sont morts de faim » a dit Mork Yoeung, un résident de Banteay Meanchey qui a participé au programme de visite d'étude en août 2011.

En 2011, les CETC ont commencé à inviter les dirigeants des villages à prendre part au programme de visite afin d'atteindre des « multiplicateurs », ou des gens influents au niveau de la base.

« Je pense que je ne suis pas le premier survivant à ressentir de l'émotion en voyant le tribunal accomplir d'importantes tâches » a dit Hao Phalla, membre de la commune de Potahoa à svay Rieng qui a participé à la première visite d'étude organisée à l'intention des dirigeants de communes. « Je pense que même ceux qui sont morts sous les Khmers rouges sont heureux de savoir que la jeune génération demande justice pour leurs âmes ».

L'an dernier les CETC ont également commencé à collaborer avec des volontaires enseignants de l'American Peace Corps afin d'attirer leurs étudiants cambodgiens aux CETC et dans les sites connexes par le biais des visites d'étude organisées par les CETC.

Les CETC réalisent également plusieurs autres projets de sensibilisation. En partenariat avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana, la Section des relations publiques organise fréquemment dans les provinces des projections de vidéos éducatives produites par les CETC ainsi



Projection de film dans la province de Banteay Meanchey, juin 2011.

du documentaire « About My Father » du Centre Bophana.

De plus, le personnel organise des conférences dans les écoles de Phnom Penh et d'ailleurs pour faire connaître à la jeunesse cambodgienne l'histoire des Khmers rouges et des CETC (voir à ce sujet p. 6). Plus de 55 000 cambodgiens de la campagne, ainsi que près de 52 000 élèves et étudiants cambodgiens ont assisté aux projections de films vidéo et suivi les conférences.

Le personnel des CETC organise également des séances d'information et des réunions à l'intention du corps diplomatique qui ont attiré plus de 2 500 visiteurs, essentiellement de l'étranger. En 2011, les CETC ont reçu la visite de délégations officielles de pays comme l'Australie, l'Autriche, la France, Israël, la Nouvelle-Zélande, la République

de Corée, le Royaume-Uni, les États-Unis, etc.

Outre ces événements organisés de façon plus régulière, les CETC ont tenu un colloque le 26 août. À cette occasion, 200 bonzes, policiers et membres du public se sont rassemblés dans le district de Samlot, dans la province de Battambang; le personnel du tribunal a fait des exposés informels et les participants ont pu poser des questions.

Les CETC poursuivront, sous réserve de disposer de fonds suffisants, leur programme de visites d'étude et continueront à assurer le transport gratuit de groupes venus de toutes les régions du Cambodge pour assister aux audiences en 2012.

	Audiences publiques (personnes/jour)	Visites d'étude organisées par les CETC (participants/visites)	Visites des CETC (personnes/ groupes)	Visites de VIP (personnes/ délégations)	Projections de vidéos (spectateurs/ projections)	Conférences dans les écoles (élèves/écoles)
2009	31 349/77	3 018/10	N/A	N/A	N/A	4,000/1
2010	3 326/5	29 307/80	1 780/69	151/23	31 118/71	16 100/5
2011	18 612/24	25 920/76	447/38	119/32	23 991/56	31 620/13
TOTAL	53 287/106	58 245/166	2 227/107	270/55	55 109/127	51 720/19

Les Co-juges d'instruction en lutte ouverte

Les relations entre le co-juge d'instruction cambodgien et le co-juge d'instruction international suppléant des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens demeurent chaotiques car le statut et la capacité légale du juge suppléant ne font pas l'unanimité.

Le juge suisse Laurent Kasper-Ansermet, juge suppléant, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre après la démission du juge allemand Siegfried Blunk, a déclaré publiquement le 9 janvier qu'il « déplor[ait] à cet égard que le co-juge d'instruction cambodgien ne soit pas d'accord pour divulguer des informations relatives à des décisions importantes » rendues par lui dans le cadre des dossiers n° 003 et 004 et concernant cinq suspects non identifiés. Le Règlement intérieur des CETC dispose que les co-

juges d'instruction ne peuvent divulguer des informations liées à des affaires que conjointement.

En réponse, le Juge You Bunleng a critiqué le Juge Kasper-Ansermet pour avoir publié son communiqué de presse un jour de fête nationale, l'accusant d'être animé de mauvaises intentions et de vouloir cacher la nouvelle au personnel cambodgien. Le Juge You Bunleng a rappelé dans son communiqué de presse en réponse publié le même jour que le Juge Kasper-Ansermet n'était pas habilité à effectuer des actes de procédure ni à diffuser des informations publiques sans avoir été officiellement nommé. Il a par ailleurs affirmé que le juge suisse s'était comporté davantage comme un « agent de la presse » que comme

un « magistrat » et qu'il déplorait les méthodes de travail du co-juge d'instruction international suppléant.

Ce n'est pas le premier différend public entre les deux juges. En décembre, le Juge You avait déclaré que tous les actes de procédure effectués par le Juge suppléant Kasper-Ansermet seraient invalides, tandis que le juge suisse avait annoncé qu'il exerçait pleinement ses fonctions.

La relation entre les deux juges semblait dans l'impasse après que le Conseil supérieur de la magistrature du Cambodge a décidé de ne pas nommer le juge suisse au poste de co-juge d'instruction international. (Voir à ce sujet l'article, p. 3)

Le nouvel expert spécial de l'ONU auprès des CETC en visite au Cambodge

L'Expert spécial de l'ONU auprès des CETC nouvellement nommé, M. David Scheffer, a dit qu'il collaborerait avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour veiller au fonctionnement efficace et crédible du tribunal, au cours d'une conférence de presse tenue le 25 janvier à l'issue de sa première visite officielle effectuée à Phnom Penh depuis sa nomination.

M. Scheffer remplace M. Clint Williamson, un autre diplomate américain qui a exercé les fonctions d'expert auprès du tribunal pendant un an, jusqu'en septembre dernier, comme conseiller du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

Après sa nomination, le 18 janvier, M. Scheffer a pris l'avion pour Phnom Penh le 22 janvier où il a rencontré le Vice-Premier Ministre Sok An, des magistrats et des représentants de la communauté des donateurs et de la société civile pour débattre d'un certain nombre de questions que le tribunal doit résoudre.

M. Scheffer, professeur de droit à *Northwest*



David Scheffer lors de la conférence de presse

tern University et ancien ambassadeur itinérant des États-Unis pour les crimes de guerre de 1997 à 2001, a participé aux négociations qui ont conduit à la création des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ainsi que de quatre autres tribunaux chargés de juger les crimes de guerre — le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, la Cour pénale internationale et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Il s'est souvenu que les négociations sur la création des CETC avaient peut-être été « les plus dures » des cinq auxquelles il avait participé et il a reconnu les difficultés que posait le fonctionnement des CETC, un tribunal hybride.

« Cela reste un processus très difficile parce que dans ce tribunal nous appliquons à la fois des procédures nationales et internationales » a-t-il déclaré aux médias.

M. Scheffer est devenu expert spécial à un stade critique pour le tribunal : dans le deuxième dossier, considéré comme l'un des plus compliqués au monde, le premier procès commence à peine et les dossiers 003 et 004 en sont toujours au stade de l'instruction, mais les contributions volontaires destinées au fonctionnement du tribunal s'épuisent vite.

« Ma tâche à ce poste consiste désormais à veiller à ce que le tribunal fonctionne de façon efficace et crédible, en étant pleinement conscient des difficultés » a déclaré M. Scheffer. « Faire en sorte que nous puissions continuer à recevoir un soutien [financier] de la communauté internationale par le biais des gouvernements donateurs fait partie de mon travail et je ferai tout ce que je peux pour y parvenir ».

Nomination au point mort pour cause d'interprétations divergentes de l'Accord relatif aux CETC



Co-juge d'instruction international suppléant Laurent Kasper-Ansermet.

Le Gouvernement cambodgien et l'Organisation des Nations Unies, signataires de l'Accord relatif aux CETC qui régit la coopération entre les deux parties, sont dans l'impasse pour ce qui est de la nomination du juge suisse Laurent Kasper-Ansermet.

Le 13 janvier, le Conseil supérieur de la magistrature, qui s'était réuni pour débattre de la nomination du juge suisse au poste de co-juge d'instruction internationale demandée par le Secrétaire général de l'ONU M. Ban Ki-moon, a décidé de ne pas le nommer, d'après un compte rendu de la réunion daté du 13 janvier.

Le Conseil Supérieur de la magistrature a dit que le fait qu'il ait posté un certain nombre de documents concernant les CETC sur *Twitter*, un site de microblogage, constituait une violation du Code d'éthique judiciaire, du Règlement intérieur des CETC et d'autres principes de droit. Le compte rendu fait notamment état de la divulgation des noms de cinq suspects non identifiés dans les dossiers en cours d'instruction ainsi que de critiques sur la façon dont les dossiers ont été traités par son prédécesseur international et par son homologue cambodgien.

La décision du Conseil Supérieur de la magistrature a par la suite été communiquée au Secré-

taire général de l'ONU, qui, en 2010, avait désigné le juge suisse pour exercer les fonctions de juge suppléant et demandé au Cambodge de le nommer juge titulaire lorsque le juge allemand Siegfried Blunk avait démissionné en octobre dernier.

En réponse, un porte-parole du Secrétaire général a, dans une déclaration rendue publique le 20 janvier, qualifié ce refus de « violation » de l'accord qui dispose qu'« En cas de vacance de poste ou d'empêchement du titulaire, les fonctions du juge d'instruction international sont exercées par le suppléant. » (article 5 de l'Accord.

Le porte-parole a en outre déclaré que l'ONU avait étudié avec attention les questions d'éthique soulevées par le gouvernement cambodgien et par le Conseil Supérieur de la Magistrature, et qu'il les avait jugées dépourvues de fondement. « Les Nations Unies continuent de soutenir le juge Kasper-Ansermet et le Cambodge devrait prendre immédiatement des mesures immédiates pour le nommer juge enquêteur international », a-t-il déclaré dans le communiqué de presse.

Pour le côté cambodgien, l'Accord ne garantit pas automatiquement le remplacement d'un juge par le juge suppléant. Selon le gouvernement, il faut qu'il soit nommé officiellement par le Conseil supérieur de la magistrature.

Ces divergences de vue sur l'Accord relatif aux CETC sont à nouveau ressorties lorsque le Vice-Premier Ministre Sok An et l'expert spécial de

l'ONU, David Scheffer, se sont rencontrés le 24 janvier. À l'issue de ces réunions, ils ont publié une déclaration conjointe, confirmant qu'ils avaient « des points de vue différents quant à l'interprétation de l'Accord relatif aux CETC ».

En dépit du refus du Conseil supérieur de la magistrature, M. Scheffer a publiquement déclaré que le Juge Kasper-Ansermet était habilité à exercer ses fonctions dans ce pays » sans nomination officielle et qu'il n'avait pas besoin de la coopération de son homologue pour mener l'instruction. Le Juge You Bunleng a cependant déclaré que les mesures prises par le Juge Kasper-Ansermet sans nomination officielle n'auraient aucune valeur sur le plan juridique.

Les co-juges d'instruction ont clôturé l'instruction des deux premiers dossiers en envoyant en jugement cinq personnes — dont l'une a été condamnée alors que trois autres sont actuellement en jugement. Les juges sont maintenant saisis de deux nouveaux dossiers, les dossiers 003 et 004.

Note de la rédaction : Les juges internationaux de la Chambre de préliminaire ont publié une opinion sur le statut et le rôle d'un co-juge d'instruction suppléant avant la mise sous presse de l'édition de février. Nous en parlerons dans le numéro du mois de mars.

2 000 élèves de Phnom Penh découvrent les CETC

Le 6 janvier, plus de 2 000 élèves de l'école secondaire de Chba Ampov à Phnom Penh ont reçu des informations sur les procès des Khmers rouges en parlant directement avec des représentants du tribunal.

Des élèves de la classe de seconde à la classe terminale, âgés de 14 à 19, ont appris dans quel contexte les Khmers rouges sont arrivés au pouvoir et quels ont été les crimes commis pendant l'époque du Kampuchéa démocratique. L'exposé, réalisé par la Section des relations publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, a également porté sur l'historique des CETC, depuis le moment où le Cambodge a pour la première fois demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies en 1997 jusqu'au mo-



Les élèves prennent des notes.



Neth Pheaktra parle avec des élèves de l'école secondaire de Chbar Ampov.

ment de leur création en 2006.

Bien que la plupart des élèves connaissent les noms des cinq accusés dans les dossiers n^{os} 001 et 002— Ieng Sary, Ieng Thirith, Khieu Samphan, Nuon Chea et Kaing Guek Eav— les informations qui leur ont été données à leur sujet aux CETC leur ont permis de savoir quels avaient été les rôles allégués des accusés au Kampuchéa démocratique et quels étaient les crimes qui leur étaient reprochés. Pour faire passer leur message, les membres du personnel des CETC ont utilisé de grands posters, des photographies et des brochures sur les procès.

Les atrocités du passé dont ils entendaient parler ont suscité des réactions diverses chez les jeunes cambodgiens et débouché sur une séance de questions et réponses animée au

cours de laquelle les jeunes ont demandé :

« Pourquoi des Khmers ont-ils tué d'autres Khmers? »

« Pourquoi autant de gens ont-ils été tués ? »

« Pourquoi les Khmers rouges ont-ils détruit les écoles et les pagodes ? »

Les élèves ont pris des notes et des photos pour expliquer à leurs camarades ce qu'ils avaient appris ce jour-là. Deux semaines plus tard, pour compléter l'information, 300 élèves sont venus aux CETC le 19 janvier pour assister à une audience du dossier n^o 002.

Cet exposé faisait partie du programme de sensibilisation des CETC, destiné à informer le public cambodgien au sujet des procès des Khmers rouges. Ce programme s'adresse tout particulièrement aux jeunes cambodgiens nés après la chute du régime et vise à faire la lumière sur l'un des chapitres les plus noirs de l'histoire de leur pays.

L'histoire des Khmers rouges n'a été introduite dans le programme d'histoire qu'en 2009, après que les CETC aient commencé le premier procès, celui Kaing Guek Eav, alias Duch. Elle est maintenant dans les livres de l'école secondaire, trois décennies après que les Khmers rouges ont pris le pouvoir et dévasté le pays.

Des étudiants étrangers en voyage d'étude

Le 19 janvier, un groupe composé d'étudiants de Corée du Sud et des États-Unis a visité les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens afin d'obtenir des informations de première main sur le tribunal chargé de juger les crimes de guerre en écoutant des exposés et en observant les débats dans le prétoire.

Le groupe comptait 40 étudiants et cinq professeurs de l'École de droit international de Handong en Corée du Sud et du Calvin College aux États-Unis. Ces deux écoles, qui ont depuis longtemps des programmes d'échange, réalisent ensemble depuis quelques années un voyage d'étude annuel aux CETC.

Les étudiants ont tout d'abord écouté un exposé sur le fonctionnement du tribunal fait par un membre du personnel de la Section des relations publiques, puis un exposé du juge sud-coréen de la Chambre préliminaire, Chang-ho Chung. Au cours d'une séance de questions-réponses, les étudiants ont posé plusieurs questions sur des thèmes allant du financement aux difficultés particulières posées par un tribunal hybride. « Ce fut une expérience extraordinaire de visiter les CETC et d'en apprendre sur le tribunal » a dit Chan-wook Park, un étudiant en droit de Corée du Sud. « Cette expérience me rappelle ma devise en tant qu'avocat : « Sois juste, miséricordieux et humble devant ton Dieu ».



WE WANT (U) TO KNOW – Un projet de film participatif



Conscients des limites des programmes d'éducation et d'information sur le processus de justice transitionnelle au Cambodge qui existent aujourd'hui, l'association *Trans-Cultural Psychosocial Organisation*

(TPO) et le *International Center for Conciliation – Cambodia* (l'ICfC), organiseront, grâce au financement reçu de la fondation *Movies that Matter*, des projections du film *We Want (U) to Know* dans les communautés rurales et les universités cambodgiennes de janvier à juin 2012.

Movies that Matter, est un programme d'*Amnesty International*, qui vise à soutenir les films sur les droits de l'homme. *We Want (U) to Know* a été réalisé en 2009 lorsque des organisations de la société civile, en collaboration avec la cinéaste Ella Pugliese et le soutien financier de GIZ/ZFD, ont lancé un projet de film participatif. Proposant une alternative à la centralisation et au flux « à sens unique » de la plupart des informations dans le contexte du tribunal des Khmers rouges, ce projet a offert aux survivants des Khmers rouges et à leurs descendants une chance d'être profondément impliqués dans l'élaboration du film, de la conception à la production. Ce projet a déclenché un processus dynamique

d'engagement et de dialogue qui a culminé avec la réalisation en 2009 du film documentaire de 90 minutes intitulé *We Want (U) to Know* (en khmer sous-titré en anglais), puis avec une version de 54 minutes en 2011.

We Want (U) to Know traite des conséquences du traumatisme et du silence, des perceptions de la justice et de la réconciliation, et aborde même des sujets extrêmement délicats comme la relation entre les ex-Khmers rouges et leurs victimes et la difficulté qu'éprouve la jeune génération à comprendre véritablement ce qui s'est passé à l'époque du régime génocidaire. Le film enseigne en outre l'histoire des Khmers rouges de façon aisément compréhensible par le biais de docu-

ments d'archives et d'un narrateur khmer. Grâce à des « reconstitutions » de crimes commis par les Khmers rouges, ce film permet aux spectateurs de s'identifier aux acteurs, de partager leurs propres expériences et de participer à la création d'une mémoire collective du passé violent du Cambodge.

Pour plus d'informations sur le film et le programme de sensibilisation, voir :

<http://www.facebook.com/wwu2k>

<http://www.we-want-u-to-know.com>

On peut voir la bande annonce du film à l'adresse Internet suivante :

http://www.youtube.com/watch?v=SY0D8nugnY&feature=player_embedded



Thnol Lok : Madame Nhan à l'oeuvre © Leah Roth-Howe

TVK organise une table ronde avec les CETC

Peu de temps avant le prononcé de l'arrêt rendu dans le dossier n° 001 contre Kaing Guek Eav, alias Duch, ancien chef du Centre de sécurité S-21, la chaîne de télévision nationale (TVK) a organisé une table ronde avec des responsables des CETC pour informer le public de l'histoire du dossier n° 001 et parler des attentes des parties concernant l'arrêt de la Chambre de la Cour suprême.

Ce programme a été diffusé le 30 janvier de 17 h 30 à 18 h 30 et rediffusé le 31 janvier et le 1^{er} février de 8 heures à 9 heures.

Les participants étaient : Mme Chea Leang, co-procureur cambodgien, M. Kang Ritheary, avocat de la défense de Duch, MM. Chum

Mey et Bou Meng, les deux seuls survivants de S-21, qui se sont constitués partie civile dans le dossier n° 001 et MM. Dim Sovannarom et Lars Olsen, de la Section des relations publiques.

La discussion a porté sur l'histoire du dossier n° 001, la peine demandée pour Duch par le Bureau des co-procureurs, les attentes des victimes en matière de demandes de constitution de partie civile et de réparations collectives et la divulgation d'informations publiques. Duch a également été entendu à la table ronde par la voix de son avocat cambodgien.

Cette table ronde faisait partie d'une campagne médiatique visant à informer le public du fonctionnement des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. C'est l'un des programmes qui tiennent le public informé de ce qui se passe, notamment par le biais d'un débat radiodiffusé, d'une émission de télévision quotidienne sur les procès aux CETC, la presse écrite et d'autres documents d'information produits par la Section des relations publiques, tels que livrets, brochures, autocollants, posters, magazines, et tracts.

Chronique des audiences

Dossier n° 002

Audiences consacrées à l'examen de la preuve

Cette rubrique résume les dépositions faites lors des audiences du mois dernier, du 10 au 31 janvier 2012, dans le cadre du dossier n° 002. *Note de la rédaction : Bien que nous nous soyons efforcés de présenter un résumé neutre, la seule façon d'avoir une idée complète des témoignages est de lire les transcriptions d'audiences, que l'on peut trouver sur le site Internet des CETC à l'adresse suivante : <http://www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr>*

Prak Yut, témoin : 25, 26 et 30 janvier 2012

Madame Prak Yut, âgée de 67 ans, a été appelée à témoigner au sujet de ses expériences en tant que cadre khmer rouge de niveau moyen.

Madame Prak Yut a été interrogée sur la chaîne de commandement au sein des cadres khmers rouges, la structure générale du pouvoir au Kampuchéa démocratique, la présentation de rapports aux échelons supérieurs et sur ce qu'elle savait des centres d'éducation et de sécurité.

Parlant de son vécu au sein du régime, Madame Prak Yut a déclaré :

- Être devenue membre d'un comité de secteur à Kampot en 1973, et avoir été promue secrétaire de district de Kampong Cham en 1977.
- Avoir eu pour tâche d'enseigner aux gens à creuser des canaux et des barrages et de rééduquer ceux qui s'étaient rendus coupables de « petites fautes ». Elle a nié avoir eu directement connaissance des exécutions et, tout en reconnaissant avoir vu passer des évacués des villes dans son secteur, elle a soutenu qu'elle n'y avait jamais fait très attention parce qu'elle « s'occupait d'aider les gens là où elle se trouvait ».

Au sujet de la communication entre les échelons supérieur et inférieur, elle a déclaré :

- Toutes les décisions concernant les exécutions étaient prises

par les membres des échelons supérieurs.

- Elle avait entendu les noms de Khieu Samphan, de Nuon Chea et de Ieng Sary à l'époque du Kampuchéa démocratique, mais elle ne les avait jamais rencontrés et elle ne savait pas quelles étaient leurs fonctions à l'époque.

Au sujet de l'arrestation de son mari, dont elle avait été informée à l'avance par son supérieur, elle dit ceci :

« Sur le sujet de l'arrestation de mon mari, bien que je l'aie su, je n'ai pas dit mot. Je ne pouvais pas protester. Je devais suivre les instructions que l'on m'avait données. Si j'avais dit à mon mari qu'il allait être arrêté et qu'il s'était échappé, j'aurais eu de très gros problèmes...Je n'ai rien osé dire devant l'Angkar. »

Madame Prak Yut a confondu certaines dates, et il y a eu quelques divergences entre son témoignage dans le prétoire et les déclarations qu'elle avait précédemment faites aux enquêteurs. Dans ce cas, elle s'en est généralement tenue à sa déclaration originale. Au conseil de Nuon Chea qui l'interrogeait et disait qu'elle semblait réticente à témoigner au sujet de certains anciens cadres khmers rouges, laissant entendre qu'elle pouvait avoir subi des influences extérieures, Madame Prak Yut a répondu :

« Je n'ai reçu aucune menace. Je suis ici pour parler de ce dont je me souviens, personne ne m'a menacée ou interdit de dire quoi que ce soit ».

Nuon Chea, accusé : 10-12, 30-31 janvier 2012



L'accusé Nuon Chea, âgé de 85 ans, a été interrogé, entre autres, sur ce qui l'avait poussé à adhérer au Parti communiste, la création des forces armées du régime des Khmers rouges, l'abolition de la monnaie et l'existence de centres de sécurité avant l'avènement du Kampuchéa démocratique en avril 1975.

Au sujet du recrutement et du rassemblement des forces, M. Nuon Chea a déclaré :

- Le régime avait axé sa révolution sur les campagnes parce que les gens des campagnes étaient pauvres et pouvaient être facilement endoctrinés.
- Le régime n'a pas créé de forces de guérilla lui-même, ce sont plutôt « les gens eux-mêmes [qui] se sont organisés en groupes de défense ».

Évoquant la décision du régime d'évacuer Phnom Penh, M. Nuon Chea a déclaré :

- Les membres du comité central du PCK n'avaient « pas réfléchi » au sort des patients hospitalisés pendant l'évacuation parce qu'ils étaient extrêmement préoccupés par la menace d'attaques des États-Unis ou des forces vietnamiennes, ainsi que par la pénurie alimentaire.

Au sujet de l'abolition de la monnaie, il a déclaré :

- Le but n'était pas de supprimer l'argent, mais puisque le troc suffisait à l'époque, l'argent n'était pas nécessaire.
- Au sein du Parti, ils pensaient que s'ils cessaient « provisoirement d'utiliser de l'argent », ils pourraient empêcher les espions américains ou vietnamiens de recruter ou d'influencer les cadres khmers rouges en les soudoyant.
- De même, le Parti a créé des coopératives pour éviter que le peuple ne soit opprimé par les propriétaires fonciers qui imposaient des taux d'intérêt usuriers et pour empêcher les forces vietnamiennes de s'emparer de la nourriture produite par le peuple.

M. Nuon Chea a réfuté à plusieurs reprises les déclarations des procureurs, en niant avoir jamais remplacé Pol Pot lorsque le dirigeant khmer rouge était tombé malade et en affirmant qu'il ne s'occupait pas des questions militaires. Il a nié avoir été au courant des affaires militaires et administratives, en affirmant qu'il s'occupait uniquement de l'éducation et de la propagande.

M. Nuon Chea a maintes fois mis en doute la validité des copies de documents qui lui étaient présentées à l'audience, en demandant à voir les originaux. Bien que la Chambre de première instance ait dit que les copies étaient valables et pouvaient être utilisées à l'audience, M. Nuon Chea a déclaré :

« Comment puis-je croire à 100 pour cent de la bonne foi du tribunal? Comment puis-je être certain si l'on ne me montre pas le document d'origine?... J'insiste que l'on me produise le document d'origine, qu'on me le montre ».

Romam Yun, partie civile : 10 janvier 2012

M. Romam Yun, un ancien cadre khmer rouge âgé de 70 ans témoignant en qualité de partie civile a continué sa déposition commencée en décembre 2011. Il a été interrogé sur ses fonctions de vice-président de son secteur et sur la transmission d'informations entre les échelons supérieur et inférieur des Khmer rouges.

Interrogé sur la situation dans les communes il a répondu :

« Certains se sont pendus par impuissance devant une telle situation. Au niveau de la zone, du secteur et de la province, les gens disaient qu'il y avait assez à manger, mais en fait ce n'était pas vrai car nous ne pouvions pas produire assez d'aliments pour nourrir les villageois. »

Vanthan Dara Peou, témoin : 23-25 janvier 2012

M. Vanthan Dara Peou, âgé de 40 ans, a été cité à comparaître devant la Chambre en qualité de témoin en raison de son poste de directeur adjoint du Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam). Le DC-Cam, où sont conservés des documents datant de l'époque khmer rouge, a jusqu'ici fourni environ 500 000 pages de documents aux CETC.

M. Vanthan Dara Peou a été interrogé sur trois thèmes : les procédures de recueil et de traitement des documents, l'éducation et la formation du personnel de DC-Cam, les procédures d'authentification de documents suivies par DC-Cam et les sources de soutien financier de l'organisation.

Au sujet des buts et des procédures de DC-Cam, M. Vanthan Dara Peou a déclaré :

- Les principaux objectifs de DC-Cam sont de « rechercher la vérité » au sujet de l'époque des Khmers rouges, d'encourager l'éducation, de mettre des documents historiques à la disposition des chercheurs, d'aider les survivants à obtenir justice et à retrouver la trace des membres de leurs familles qu'ils ont perdus, ainsi que de promouvoir la réconciliation nationale.

Klan Fit, partie civile : 10-11 janvier 2012

M. Klan Fit, un ancien cadre khmer rouge âgé de 65 ans entendu en qualité de partie civile, a continué sa déposition. Il a été interrogé, entre autres, sur son recrutement au sein des forces révolutionnaires, l'administration du PCK et les réunions du Parti, ainsi que sur les populations évacuées.

M. Klan Fit a déclaré dans son témoignage :

- Avoir rejoint le mouvement révolutionnaire par peur, parce qu'il avait « peur de l'Angkar. »
- Avoir personnellement rencontré Pol Pot, Ieng Sary et Nuon Chea alors qu'il était dans le mouvement révolutionnaire.
- Avoir été arrêté par les forces khmères rouges en 1979 avec Romam Yun (partie civile), avant d'être envoyé à Wat Sleng où il a été forcé de cultiver la terre jusqu'à l'arrivée des forces vietnamiennes.

Interrogé sur la raison pour laquelle il voulait témoigner devant les CETC il a répondu :

« Je veux dire au tribunal que , tout ce que j'ai fait, je l'ai fait sous les ordres de ces hauts placés et pas de ma propre initiative ».

Ieng Sary, accusé



L'accusé Ieng Sary, âgé de 86 ans, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, a continué à exercer son droit de garder le silence pendant toutes les audiences du mois de janvier. M. Ieng Sary a fait une déclaration à cet effet lorsqu'il a été appelé pour la première fois à la barre en décembre et il a indiqué à plusieurs reprises, par le biais de ses conseils, qu'il ne s'adresserait pas aux juges et qu'il ne ferait aucune déclaration jusqu'à la fin du procès.

- Le personnel de DC-Cam se contente de rassembler des informations, il n'analyse pas les documents. Il a déclaré à ce sujet :

« C'est à ceux qui veulent utiliser ces documents de les analyser et de les évaluer ».

Les avocats de la défense ont fait valoir que M. Vanthan Dara Peou n'avait pas fourni suffisamment de détails sur le DC-Cam dans son témoignage et ils ont demandé que Youk Chhang, le directeur de DC-Cam, vienne témoigner en février. Jasper Pauw, co-avocat de la défense de Nuon Chea, a déclaré :

« Si M. Youk Chhang ne témoigne pas, la Défense est d'avis que tous les documents et tous les éléments de preuve en provenance de DC-Cam ne doivent pas être reçus... jugés recevables ».

Khieu Samphan, accusé : 12, 16 janvier 2012



L'accusé Khieu Samphan, âgé de 80 ans, ancien Chef de l'État khmer rouge, a été interrogé les 12 et 16 janvier, par le Juge Jean-Marc Lavergne au sujet du contexte historique du Kampuchéa démocratique.

M. Khieu Samphan avait précédemment déclaré en décembre qu'il ne répondrait pas aux questions tant que l'accusation n'aurait pas présenté tous les éléments de preuve dont elle disposait le concernant et il a répété qu'il avait le droit de garder le silence pendant les interrogatoires sur le contexte historique du régime. Toutefois, en réponse au Juge Lavergne qui l'interrogeait sur sa qualité de membre du Comité central du PCK, il a déclaré :

« J'y étais toléré. Je n'étais pas censé en devenir membre parce que je provenais de la classe féodale et parce que je ne correspondais pas aux vues du Parti ».

Actualité judiciaire

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités de **janvier 2012**. Voir en page 10 le détail des *décisions et ordonnances*.

Chambre préliminaire

La Chambre préliminaire a été saisie d'une demande et de cinq appels dans le dossier n° 003, ainsi que de deux demandes et deux appels dans le dossier n° 004. Pendant tout le mois de janvier, la Chambre préliminaire a poursuivi ses délibérations sur ces appels et ces demandes.

Chambre de la Cour suprême

Dossier n° 001

En janvier, la Chambre a continué à travailler sur son arrêt relatif aux appels interjetés contre le jugement rendu en première instance.

Dossier n° 002

Le 13 janvier, la Chambre de la Cour suprême a rendu sa décision relative à *IENG Sary's Appeal Against the Trial Chamber's Order Requiring his Presence in Court*. Cet appel a été jugé irrecevable parce qu'il ne portait pas sur l'une des décisions immédiatement susceptibles d'appel prévues à la règle 104 4) du Règlement intérieur.

Le 30 janvier, la Chambre de la Cour suprême a rendu son résumé des motifs de la décision relative à *l'Immediate Appeal by NUON Chea Against the Trial Chamber's Decision on Fairness of Judicial Investigation*. L'appel a été rejeté, et la décision de la Chambre de première instance de ne pas enquêter sur les allégations d'entraves à l'administration de la justice présentées par la Défense a été confirmée. (Pour plus de précisions, voir p. 10.)

Également durant le mois de janvier, la Chambre a continué ses travaux sur les appels immédiats ci-après : a) *IENG Sary's Immediate Appeal Against the Trial Chamber's Decision to Exclude an Armed Conflict Nexus Requirement from the Definition of Crimes Against Humanity* et b) *IENG Sary's Immediate Appeal Against the Trial Chamber's Decision on his Internal Rule 89 Preliminary Objections in Relation to ne bis in idem, Amnesty, and Pardon*.

IENG Sary a présenté deux appels immédiats supplémentaires : le 5 janvier – *IENG Sary's Appeal against the Trial Chamber's Decision on Motions for Dis-*



Les drapeaux cambodgien et des Nations-Unies

qualification of Judge Silvia Cartwright; et le 20 janvier – IENG Sary's Appeal against the Trial Chamber's Decision refusing its request for the Trial Chamber to direct its Senior Legal Officer to maintain open and transparent communication with all the parties.

La Chambre doit se prononcer sur ces appels dans le délai prescrit par la règle 108 4) bis du Règlement intérieur.

Bureau des Co-procureurs

Dossier n° 002

Les co-procureurs ont déposé plusieurs écritures devant la Chambre de première instance et la Chambre de la Cour suprême, notamment : une réponse à l'appel interjeté par Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance relative aux requêtes en récusation; une réponse à l'appel interjeté par Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance exigeant que l'accusé soit physiquement présent pour entendre les accusations portées contre lui; une réponse à une demande de la Défense de Nuon Chea relative à une liste de documents fournis par le DC-Cam qui figurent sur la liste de documents présentée par les co-procureurs pour la première phase du procès; et une demande visant à ajouter d'autres sites de crimes au premier procès du dossier n° 002, dont d'autres sites d'exécution et le Centre de sécurité S-21, en faisant valoir qu'inclure ces sites servirait les intérêts de la justice et l'efficacité globale de la procédure

Le Bureau des co-procureurs a également pris part à 13 jours d'audience, les co-procureurs ont interrogé les accusés Nuon Chea et Khieu Samphan, des témoins de la

Chambre de première instance, plaidé pour la recevabilité des preuves documentaires et interrogé Vanthan Dara Peou et Youk Chhang du DC-Cam au sujet des preuves documentaires.

Activités de sensibilisation

Les 26 et 27 janvier, Sarah Andrews et Salim Nakhjavani ont fait partie du jury respectivement aux éliminatoires et à la finale de la *Cambodian Client Counseling Competition*, organisée par l'Association du Barreau américain et l'*East-West Institute*, qui s'est déroulée à l'Université royale de droit et d'économie et au cours de laquelle les étudiants en droit ont montré leur éloquence.

Section d'appui à la défense

La Section d'appui à la défense a continué à fournir un soutien juridique, administratif et technique aux équipes de défense.

Le 5 janvier, l'équipe de défense de Khieu Samphan a déposé ses Exceptions d'irrecevabilité portant sur le reste des listes de documents présentés par les autres parties pour les quatre premières phases du premier procès, en faisant valoir qu'il était impossible à Khieu Samphan d'examiner et de présenter des objections aux milliers de documents figurant sur les listes des autres parties dans le court délai fixé par la Chambre de première instance.

L'équipe de défense de Nuon Chea a également déposé ses objections en soulignant que la Chambre ne devrait prendre en considération que les documents dont l'authenticité avait été suffisamment établie.

L'équipe de défense de Ieng Sary a déposé ses objections aux documents soumis par le Bureau des co-procureurs, en soulignant également que la défense « s'oppose à la recevabilité des documents dont l'authenticité n'a pas été formellement établie par la partie qui en demande le versement aux débats ».

De même, le 5 janvier, l'équipe de défense de Ieng Sary a fait appel d'une décision de la Chambre de première instance (*Appeal against the Trial Chamber's Decision Denying His Right To Waive His Presence In the Courtroom During Trial And Denying His Constitutional Right To Assist In His Own Defence*). Elle a également fait appel d'une autre décision de la Chambre de première instance (*Appeal against the Trial Cham-*

ber's Decision on Motions For Disqualification Of Judge Cartwright).

Le 20 janvier, l'équipe de défense de Ieng Sary a fait appel d'une autre décision de la Chambre de première instance (*Appeal Against The Trial Chamber's Decision Refusing Its Request For The Trial Chamber To Direct Its Senior Legal Officer To Maintain Open And Transparent Communication With All The Parties*).

Audiences

Le 10 janvier, la défense de Nuon Chea a cité une déclaration faite par le Premier Ministre cambodgien au début du mois de janvier 2012, dans laquelle il aurait déclaré que Nuon Chea était coupable de génocide. La Défense de Nuon Chea a demandé à la Chambre de première instance de condamner officiellement ce type de déclarations.

De même, le 10 janvier, Nuon Chea a refusé de commenter la copie électronique d'un document relatif à la ligne politique du parti communiste du Kampuchéa, en demandant l'original du document à des fins de vérification. Les équipes de défense de Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan ont chacune dit qu'il fallait veiller à l'authenticité des copies pendant tout le procès.

Le 24 janvier, la défense de Nuon Chea a demandé au DC-Cam de produire une liste de documents qui ont été fournis au Bureau des co-procureurs et au Bureau des co-juges d'instruction.

Le 26 janvier, la Défense de Ieng Sary a demandé à la Chambre de première instance de rendre une ordonnance demandant à toutes les parties de se conformer strictement aux paramètres du premier procès du dossier n° 002, comme indiqué dans l'Ordonnance de disjonction du 22 septembre 2011.

Dossiers n° 003 et 004

La Section d'appui à la défense a continué à surveiller de près les faits nouveaux dans les dossiers n° 003 et 004, et à faire en sorte que les droits des suspects soient préservés conformément aux dispositions des normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques.

Section d'appui aux victimes

Travaux juridiques

La Section d'appui aux victimes a continué à traiter les demandes relatives au dossier n° 004 et aidé les victimes à soumettre des documents aux Chambres et/ou aux organes judiciaires des CETC. En janvier, la Section d'appui aux victimes a reçu 247 demandes de constitution de partie civile dans le dossier n° 004 et 87 traductions en français de résumés de Formulaires de renseignements sur la victime dans le dossier n° 002.

La Section a également transmis une procuration avec demande de changement d'avocat à la Chambre de première instance, et aidé une assistante à renouveler sa carte et son courriel.

Les avocats de la Section d'appui aux victimes ont continué à passer en revue les documents des parties civiles, effectué des recherches juridiques et représenté les parties civiles à l'audience.

Sensibilisation

Du 10 janvier au 2 février, la Section d'appui aux victimes a continué à collaborer pleinement avec les organisations intermédiaires pour coordonner la participation de près de 350 parties civiles aux audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve dans le dossier n° 002. Ces parties civiles venaient de Kampot, Kampong Speu, Kampong Cham et Prey Veng.

Comme à l'accoutumée, 10 parties civiles ont pu prendre place dans la salle d'audience tandis que les autres étaient assises dans la galerie du public.

Certaines parties civiles ont déclaré que, selon leurs observations, ce tribunal était très spécial pour eux car la procédure était dûment minutée, comme par exemple le temps alloué aux co-

procureurs pour faire des déclarations et que la Défense et les accusés étaient autorisés à répondre aux accusations. Selon eux, la justice n'était pas oubliée.

Une autre partie civile du district de Kong Meas, province de Kampong Cham, qui a perdu son père et deux frères pendant le régime des Khmers rouges a dit : « j'ai déjà en partie obtenu justice en voyant Khieu Samphan, Nuon Chea, et Ieng Sary dans le box des accusés, devant les parties civiles et le public cambodgien et international. »

Section des Co-avocats principaux pour les Parties civiles

Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont pris part aux audiences au fond sur le contexte historique du régime du Kampuchéa démocratique ainsi qu'à la semaine d'audiences consacrées à l'analyse de la recevabilité des preuves documentaires. Le 24 janvier, l'avocat cambodgien des parties civiles a donné une interview à CTN.

Conformément au Règlement intérieur des CETC, les avocats cambodgiens et internationaux des parties civiles se concertent pour assurer l'organisation efficace de la représentation des parties civiles au stade du procès. Dans ce but, beaucoup de réunions préparatoires ont eu lieu entre les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles.

Comme un certain nombre de parties civiles étaient présentes aux audiences, tant dans la salle d'audience que dans la galerie du public, les avocats des parties civiles ont pu rencontrer leurs clients et leur expliquer la procédure judiciaire en cours.



À l'extérieur de la salle d'audience des CETC.

Décisions/Ordonnances

Chambre de la Cour suprême

13 janvier 2013

Dans sa décision relative à l'appel interjeté par Ieng Sary contre l'Ordonnance de la Chambre de première instance exigeant qu'il soit présent à l'audience, la Chambre de la Cour suprême a déclaré l'appel irrecevable aux motifs que ni une erreur de fait ou de droit ni un abus de pouvoir discrétionnaire de la part de la Chambre de première instance ne pouvaient à eux seuls constituer une entrave délibérée à l'administration de la justice, et que la décision sur laquelle porte l'appel n'entraîne pas dans la catégorie des décisions susceptibles de faire l'objet d'un appel immédiat devant la Chambre.

30 janvier 2012

Dans son *Summary on the Immediate Appeal by Nuon Chea Against the Trial Chamber's Decision on Fairness of Judicial Investigation*, la Chambre de la Cour suprême a rejeté l'appel et confirmé la décision de la Chambre de première instance de ne pas enquêter sur les allégations d'entraves à l'administration de la justice soulevées par la Défense. La

Chambre de la Cour suprême a estimé que, même si la Chambre de première instance n'avait pas traité la totalité des arguments de fait qui lui avaient été soumis, cette erreur n'invalide pas la décision attaquée. Une partie des allégations d'entrave avait déjà fait l'objet de longs débats au stade de l'instruction, et la Chambre a jugé que les autres n'avaient pas d'incidence sur l'équité du dossier dont la Chambre de première instance était saisie.

La Chambre de la Cour suprême a également rappelé à la Défense qu'elle devait respecter les ordonnances et la confidentialité des documents déposés, la mettant en garde contre toute nouvelle divulgation d'informations confidentielles. Les documents liés à cet appel ont finalement été classés documents publics. En application de la règle 108 4) bis), la Chambre donnera l'exposé des motifs dès que possible.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des CETC (Photo: Meng Kimlong)

Audiences publiques programmées

Chambre préliminaire

Néant

Chambre de première instance

12 mars 2012 au 21 juin 2012 : Audiences consacrées à l'examen des éléments de preuve dans le dossier n° 002 (Lundi-jeudi, de 9 heures à 16 heures, exceptés jours fériés)

Chambre de la Cour suprême

Néant

Informations aux visiteurs assistant aux audiences publiques

Les places sont attribuées par ordre d'arrivée

La galerie du public dispose de 482 places qui sont destinées aux diplomates, aux médias (accréditation préalable requise) et au grand public. Ces places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée pour les audiences ordinaires. Une réservation préalable est obligatoire pour les groupes de plus de cinq personnes.

Les audiences commencent à 9 heures. Il est recommandé aux visiteurs de se présenter au moins 45 minutes avant le début des audiences afin de disposer du temps nécessaire à l'enregistrement et au contrôle de sécurité. Toute personne souhaitant entrer dans la salle d'audience doit présenter une pièce d'identité (avec photographie).

L'étiquette dans la galerie du public

Les visiteurs doivent avoir un comportement digne et correct à tout moment. Les tenues vestimentaires doivent être conformes à la bienséance (pas de vêtement de plage, de short ni de tongs, etc.) et ne pas

exhiber de slogans, de message de soutien ou d'insultes envers quelque partie que ce soit. Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas admis dans la salle d'audience. Les mineurs de 16 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les téléphones portables, les gros sacs, les aliments ou les boissons ne sont pas autorisés dans la grande salle d'audience.

Langues des débats

Le tribunal fournit une interprétation simultanée des débats en anglais, khmer et français.

Comment se rendre aux CETC

Les CETC se trouvent à côté du quartier général des Forces armées royales cambodgiennes, à Chaom Chau, à 16 km du centre de Phnom Penh, sur la route nationale 4. L'entrée des visiteurs se trouve du côté Est. Il n'existe pas de service de transport public pour s'y rendre : les visiteurs ne disposant pas de véhicule peuvent prendre un taxi ou un tuk-tuk.

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités diverses

5 janvier 2012 L'ICfC encadre un dialogue intergénérationnel à Kampong Speu sur l'histoire des Khmers rouges et les conceptions de la justice.

12 janvier 2012 La TPO et l'ICfC projettent *We Want (U) to Know* à Kraing Tachan, Takeo. De 50 à 60 cambodgiens ruraux regardent le film et de 20 à 30 d'entre eux prennent part au débat qui suit sur la justice, les CETC et les façons de faire face au passé.

10 au 16 janvier 2012 L'ICfC anime un dialogue villageois dans la province de Stung Treng. Trente participants discutent du rôle des CETC dans la recherche de la justice. Les villageois reçoivent des informations et un livre sur les CETC.

23 janvier 2012 La TPO et l'ICfC projettent *We Want (U) to Know* à Kraing Tachan, Takeo. De 50 à 60 cambodgiens ruraux regardent le film et de 20 à 30 d'entre eux prennent part au débat qui suit sur la justice, les CETC et les façons de faire face au passé.

7 février 2012 La TPO met sur pied un groupe d'entraide et organise une projection à Kampong Cham. Près de 10 femmes, parties civiles dans les dossiers n° 001/002, y prennent part et partagent leurs expériences.

8 février 2012 L'ICfC organise un atelier avec des autochtones dans le district de Siem Pang, Stung Treng. Soixante participants reçoivent des posters des CETC ainsi que des informations sur les CETC.

9 et 10 février 2012 La TPO projette un film à Battambang. Environ 10 femmes, parties civiles dans les dossiers n° 001/002, y participent et partagent leurs expériences.

10 février 2012 Le CDP organise à Phnom Penh un atelier destiné aux parties civiles. Trente clients du CDP participent à l'audience, puis rencontrent un avocat et un psychologue.

13 février 2012 La TPO et le CDP organisent un Forum théâtre à Kandal. Cinquante villageois, dont des élèves du secondaire, s'y rendent et participent activement au dialogue pour mieux comprendre ce qui s'est passé sous le régime des Khmers rouges, en particulier en ce qui concerne le mariage forcé et le viol.

17 février 2012 La TPO et l'ICfC organisent une projection de *We Want (U) to Know* au Bureau de la TPO, à Phnom Penh, pour 60 étudiants du Département de psychologie de l'Université royale de Phnom Penh. Les étudiants ont posé des questions sur le film, l'histoire des Khmers rouges, les CETC et la justice transitionnelle.

20 février 2012 La TPO organise une projection de *We Want (U) to Know* à Kandal. Près de 60 villageois s'y rendent et au moins 25 d'entre eux ont entamé un dialogue avec la nouvelle génération après la projection. Les jeunes peuvent désormais comprendre l'histoire des Khmers rouges et trouver des moyens d'engager le dialogue avec la vieille génération.

Fin février Le CDP diffuse une émission de radio sur les femmes sous le régime des Khmers rouges, qui sera rediffusée deux fois.

Janvier — février 2012 ADHOC diffuse son programme sur les CETC tous les mercredis de 7 heures 30 à 8 heures 30 sur SAMBOK Khmum Radio (BEEHIVE) Radio FM 105MHz



Étudiants de la province de Siem Reap en visite aux CETC.

Programme de sensibilisation

La Section des relations publiques des CETC organise des visites d'étude pour les habitants de toutes les provinces du pays. Les mardis et jeudis, 300 personnes sont véhiculées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du Musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. La veille de chaque excursion, des membres de la Section se rendent en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires et les universités pour présenter le travail des CETC. Le calendrier ci-dessous indique les visites d'études et les conférences dans les établissements scolaires prévues pour la période du 15 février au 15 avril.

CALENDRIER DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION DES CETC

Janvier - Mars

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
15	16 Audience 002	17 Audience 002;	18 Audience 002	19 Audience 002;	20	21
22	23 Audience 002	24 Audience 002;	25 Audience 002	26 Audience 002;	27	28
29	30 Audience 002	31 Audience 002; Visite	1 Audience 002	2 Audience 002; Visite	3 Arrêt Duch	4
5	6 Audience 002	7 Férié	8 Audience 002	9 Audience 002;	10	11
12	13 Audience 002	14 Audience 002;	15 Audience 002	16 Audience 002;	17	18
19	20	21 Visite d'étude	22	23 Visite d'étude	24 Visite d'école	25
26	27	28 Visite d'étude	29	1 Visite d'étude	2 Visite d'école	3
4	5	6 Visite d'étude	7	8 Férié	9 Visite d'école	10
11	12 Audience 002	13 Audience 002	14 Audience 002	15 Audience 002	16	17



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous. »



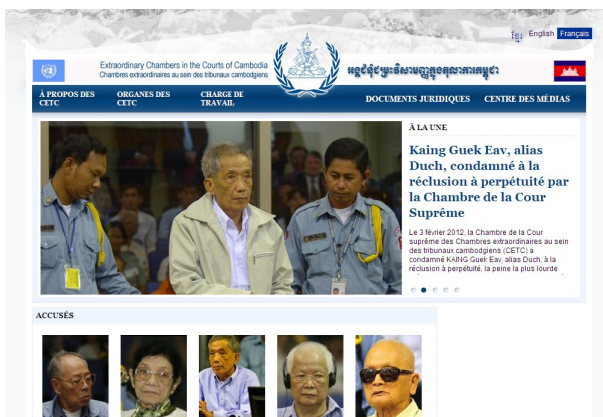
✉ **Route nationale 4**
Chaom Chau, Dangkao
B.P. 71
Phnom Penh (Cambodge)

📞 **Général** Tél. +855 (0)23 219 814
Fax +855 (0)23 219 841

📞 **Relations avec les médias** Tél. +855 (0)12 488 094
Tél. +855 (0)12 488 421

📞 **Visites des CETC** Tél. +855 (0)12 488 029

📞 **Centre d'information** Tél. +855 (0)23 214 291



@ **Sur la toile**
ECCC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org
Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

*** *Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ?* ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus, écrivez à pas@eccc.gov.kh.